Lotissement de Bellevue

Commune de Carnac

Rue de Courdiec

morbihan habitat

VILLE de CARNAC

PLAN DE VENTE

LOT 29

Superficie :	286 m²
Surface de plancher maximale autorisée :	142 m²
Emprise au sol maximale autorisée :	160 m²
Références cadastrales :	Section BH n° 466p
Adresse :	20 Rue de Cruz Moquen
Servitude	non
Plan provisoire	06/11/2024

Plan de situation (sans échelle)

DOCUMENT PROVISOIRE

géo bretagne sud

Aménagement durable
Environnement et paysages
Ingénierie VRD
Droit de l'urbanisme
Géomètres-experts

Parc d'Activités de Laroiseau
8 rue Ella MAILLART
BP 30185 56005 VANNES CEDEX

Tel : 02 97 47 23 90
E-mail : vannes@geobretagnesud.com
Web : www.geobretagnesud.com

Dossier 24V0078

DOCUMENT PROVISOIRE

NOTA : Il s'agit d'un plan provisoire, susceptible de subir des modifications et/ou des compléments. Dans tous les cas, le constructeur et/ou architecte devra étudier le projet de construction au regard des données du plan de vente définitifs après bornage et après travaux. La détermination des limites et les surfaces sont données à titre indicatif. Elles ne seront définitives qu'après bornage.

0 1 2 3 4 5m

Echelle : 1/200

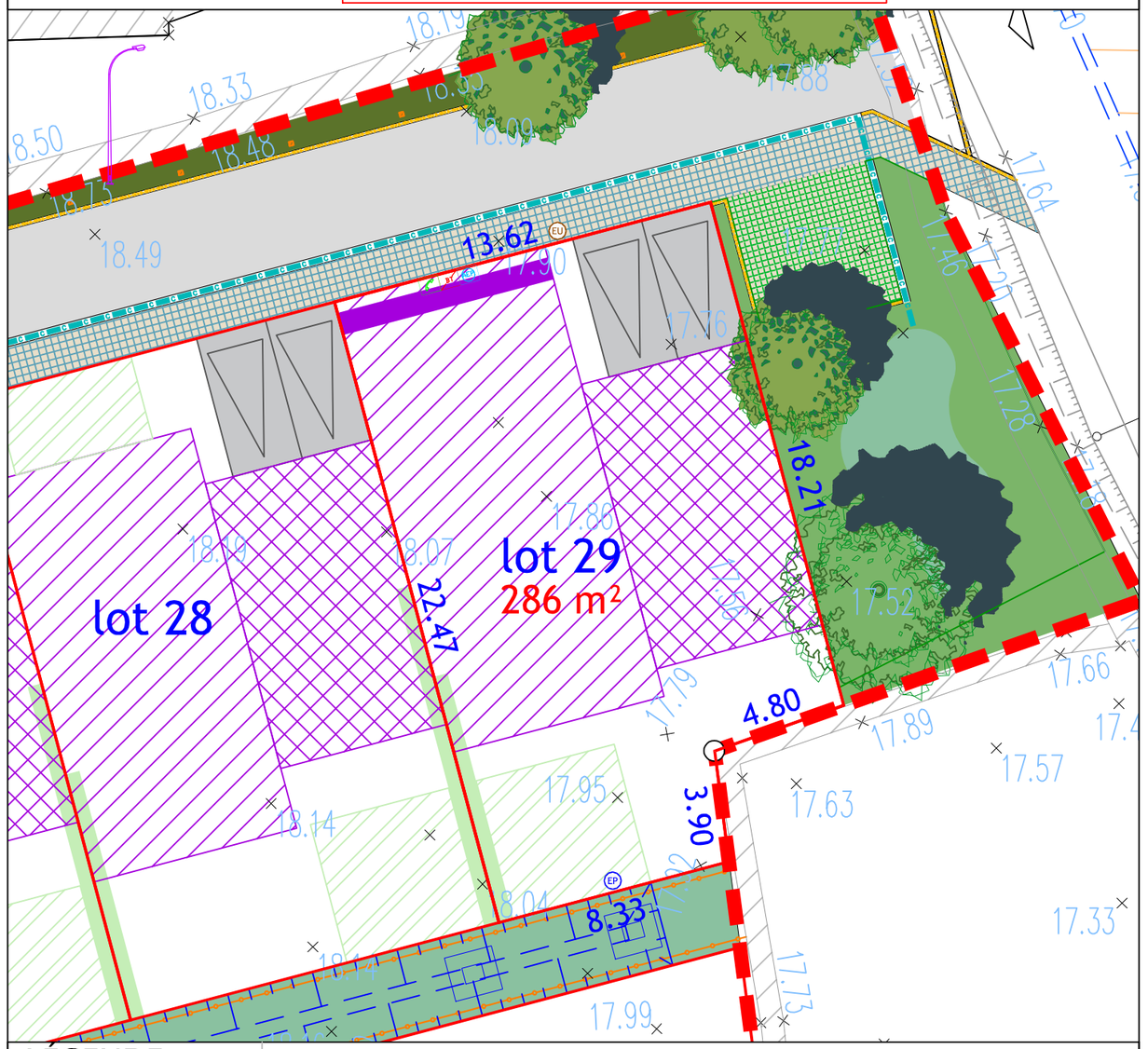

LÉGENDE

Position figurative des branchements

- EU — Eaux usées
- EP — Eaux pluviales
- AEP — Borne/coffret de comptage AEP
- Citerneau télécom (30x30cm)
- BT — Coffret électrique
- Candélabre projeté

IMPORTANT :
Les indications sont figuratives, non opposables et pourront subir des modifications importantes (angle opposé de la propriété parfois) en fonction des contraintes et obligations imposées par les services concessionnaires lors de la validation des plans d'exécution des travaux ou lors de la réalisation des travaux.
Dans tous les cas, les constructeurs devront se référer aux emplacements réalisés après travaux.

Données issues du fichier :
- "CARNAC-PRO-12-09-2024.dwg"
reçu le 18.09.2024 par Morbihan Habitat.

- Application cadastrale
- Borne
- 17.92 — Point de niveau du terrain naturel avant travaux (nivellement rattaché au système NGF-IGN69)
- Périmètre du lotissement
- Contour de lot
- 00.00 — Cotation (en mètre)
- Accès de lot obligatoire

URBANISME ET PRESCRIPTIONS SUR ESPACES PRIVÉS

- Zone d'implantation obligatoire des constructions de hauteur conforme au règlement
- Zone d'implantation des constructions de hauteur limitée conforme au règlement
- Zone Non-aedificandi spéciale: construction visible au-dessus du sol interdite mais ouvrages souterrains (garage, sous-sol, rampe, ...) autorisés
- Accroche de la façade obligatoire sur la limite de voirie
- Zone obligatoire conservée en pleine-terre et d'implantation conseillée du massif d'infiltration des eaux pluviales

VOIRIE

- Caniveau type Waterline
- Chaînette 1 rang de pavés
- Bordure A2
- Pavé de blocage de rive

REVÊTEMENTS

- Voirie - enrobé noir
- Placette - pavés
- PK — Stationnements - pavés béton engazonnés
- Cheminement piéton sur voirie
- Seuil de lot - pavés béton engazonnés
- Chemin - stabilisé renforcé

ESPACES VERTS

- Massifs arbustifs
- Espace engazonné
- Noue et bassin d'infiltration
- Arbre projet
- Clôtures : se référer au règlement du lotissement
- Clôture ursus
- Clôture simple
- Borne bois

TERRASSEMENTS

- Zone de remblais éventuels pour mise à niveau des lots